

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 40 (1978)
Heft: 11

Rubrik: De tout un peu

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La nouvelle andaineuse dans le vent — celle de PZ

Le praticien peut se demander: quelles améliorations reste-t-il à apporter à une andaineuse? Comme réponse à cette question, la maison hollandaise PZ/ZWEEGERS livre la **super andaineuse CZ 330**. Elle est construite sur une autre base que les machines traditionnelles. Au lieu d'une seule toupie, elle en possède deux. Les dents ne sont pas conçues, comme c'est le cas sur les machines connues jusqu'ici, avec une commande de dents ayant tendance à s'user, mais elles sont disposées horizontalement et peuvent s'abaisser au sol par la force centrifuge, ce qui leur permet de s'adapter individuellement aux inégalités du sol. Grâce à ce principe unique, le fourrage (préfané ou sec) est ramassé sans reste pour former un andain soigné. La largeur de travail comprend 3,30 m (andain compris). La vitesse de travail est déconcertante, le conducteur du tracteur pouvant conduire aussi vite que le lui permettent les inégalités du sol. La capacité de rendement est conforme à cette rapidité. Les modifications suivantes ont été apportées à la série 78, par rapport au modèle 77: essieux réglables en hauteur, indépendamment l'un de l'autre, améliorant ainsi l'adaptation au sol. Afin de réduire la consommation de carburant, le réducteur fut changé, si bien que le nombre de tours de la prise de force (450 t/min.) atteint le nombre de tours maximal des rotors. Le chevalier de l'articulation, indispensable dans les virages, possède maintenant un verrou de sûreté, assumant trois fonctions: a) arrêt dans la position de transport (lar-

geur de transport inférieure à 2,50 m); b) travail en côte (pas de renversement d'un côté lors du soulèvement); c) travail sur terrain plat (suit la trace du tracteur). En outre, tous les modèles sont livrables avec dents et châssis renforcés et supports de dents mieux dimensionnés. Ces nouveautés, le prix exceptionnellement avantageux, ainsi que les comptes rendus positifs de la Station fédérale de recherches d'économie d'entreprise et de génie rural (FAT) à Tänikon permettent penser que la super andaineuse PZ aura cette année le succès rencontré la saison dernière.

Vente et service en Suisse: ERNST MESSER SA, machines agricoles et industrielles, 4704 Niederbipp — Succursale: 1510 Moudon.

De tout un peu

Installations d'irrigation pour exploitations agricoles en Norvège

En 1969, seule une surface agricole utilisable de 2,6 hectares (moyenne) avait été irriguée dans les nombreuses petites exploitations paysannes qu'on compte en Norvège. En 1977, par contre, la surface agricole utilisable irriguée dans les mêmes exploitations a représenté plus du double, soit 5,6 hectares. Pour rendre cette plus importante irrigation possible, le Ministère norvégien de l'agriculture a versé jusqu'à maintenant 32 millions de couronnes de crédits supplémentaires, alors qu'en 1976, la somme globale dépensée durant toute l'année pour l'irrigation s'est élevée à 28,9 millions de couronnes.

Actuellement, on estime que 10'500 petites exploitations paysannes de Norvège ont bénéficié des crédits supplémentaires en question destinés à la mise en place d'installations d'irrigation. Une partie d'entre elles se sont entendues pour créer des installations à usage collectif dans les cas où les conditions le permettaient.

Selon un communiqué du Ministère de l'agriculture, le vif intérêt manifesté pour les installations d'irrigation doit être attribué aux étés secs de ces derniè-



res années. En outre, il résulte de recherches scientifiques qu'une irrigation régulière et correcte des terres donne de plus abondantes récoltes.

Les crédits supplémentaires mis à disposition, qui provenaient du Fonds pour le développement de l'agriculture, couvrent environ le 35 à 50% des frais occasionnés par les installations d'irrigation. La condition imposée pour cette aide est que de telles installations ne dépassent pas des limites raisonnables aussi bien en ce qui concerne le niveau technique que les frais, puis que suffisamment d'eau se trouve à proximité. A relever que la majorité des demandes de crédits provenaient des régions méridionales du pays, tandis qu'il y en avait relativement peu des régions septentrionales.

EB

Trad. R.S.

Publication No 3 de l'ASETA

Entretien des véhicules automobiles agricoles à moteur Diesel ou à benzine

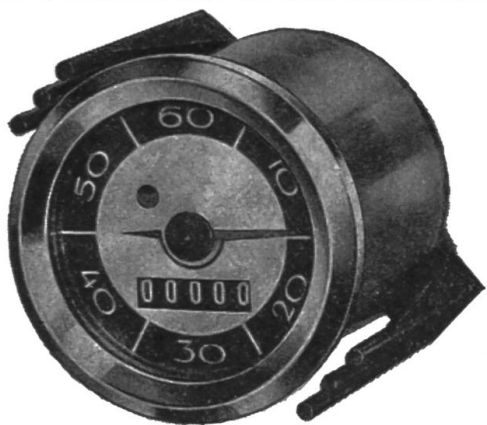
par W. Bühler et J.J. Romang, moniteurs de cours.

Format 14,8 x 21,0 cm, 44 pages et plus de 40 illustrations

Prix fr. 3.-

Pour l'obtenir, il suffit de verser le montant susmentionné au compte de chèques postaux 80 - 32608 (Zurich) de l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture — ASETA, Brougg, et d'inscrire simplement «Publication No 3» au verso du coupon (partie de droite du bulletin de versement vert).

I Agriculteurs qui utilisez une plaque verte interchangeable, ne circulez jamais avec le second tracteur sans plaque sur la voie publique!



Compteurs d'heures

Demandez à votre mécanicien

8000 ZÜRICH
Ankerstrasse 27
Tél. 01 / 242 85 13

3000 BERNE 13
Case postale, Wasserwerkstrasse 2
Tél. 031 / 22 76 11

1200 GENÈVE
16, rue Ed.-Rod
Tél. 022 / 44 74 67

e. o. bär